

24 mai 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de l'Île du Grand-Calumet, tenue à la salle municipale en ce **24^e jour du mois de mai**, à 19h30 sous la présidence du maire, monsieur Serge Newberry

Sont présents : Madame Mona Donnelly
Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard,
Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong

Sont également présents mm Philippe Côté à titre de directeur général adjoint et trésorier par intérim et Paul Langlois à titre de greffier et de directeur général par intérim

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Serge Newberry, ouvre la séance à **19 heures** _____ et souhaite la bienvenue aux conseillers présents et à l'auditoire

2018- 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Serge Newberry constate que le quorum est atteint.

2018-99 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document ou de correspondance
5. Financement de la Fête nationale des Québécois
6. Adoption du plan d'intervention (TECQ)
7. Rémunération du directeur du service des incendies
8. Réparation du quai municipal
9. Centre des loisirs de l'Île-du-Grand Calumet
10. Période de questions des citoyens au président du conseil
11. Levée de la séance

Il est proposé par _____ et secondé par _____ que l'ordre du jour soit tel que rédigé. **Adoption** _____

2018- 4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QUE que plusieurs citoyens souhaitent le retour de festivités du 24 juin, Fête nationale des Québécois

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu un poste budgétaire pour soutenir des événements culturels et touristiques

CONSIDÉRANT QUE la programmation présentée comprend cinq orchestres, les système d'éclairage et de sonorisation, des équipements sanitaires et un feu d'artifices.

CONSIDÉRANT QUE les activités se dérouleront au parc du centre des loisirs à compter du 23 juin.

CONSIDÉRANT QUE les activités prévues telles que présentées se chiffrent à un montant de vingt mille sept cent dollars (20 700\$) avant les taxes applicables :

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____ et appuyé par _____
que le conseil

Adoption _____

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter par résolution son plan d'intervention portant sur le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention conçu et réalisé par le firme de conseil en ingénierie WSP et approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire

CONSIDÉRANT QUE que ce plan d'intervention constitue le plan de santé de nos infrastructures

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____ et appuyé _____ que le conseil municipal adopte le

Adoption _____

CONSIDÉRANT QU'aucune résolution n'a été adoptée portant sur la rémunération du directeur du service incendie

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de _____ et de _____ débourse les montants de ____ et de _____

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir à son emploi un directeur à la direction de son service d'incendie

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et appuyé par _____ que le conseil adopte

Adoption _____

2018-102

8 - RÉPARATION DU QUAI MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer le quai municipal

CONSIDÉRANT la résolution 2018-94

CONSIDÉRANT la soumission de Grand-Calumet Construction à un coût de vingt-quatre deux soixante-sept dollars et soixante cents (24 267.60\$) pour la réparation de cinq (5) quais et leur mise à l'eau

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____ et appuyé _____ que le conseil municipal mandate la direction générale pour établir un contrat entre la Municipalité et le soumissionnaire Grand-Calumet Construction inc, situé au 243 Davis a Pontiac, à un coût maximal de vingt cinq mille dollars (25 000\$)y incluant les taxes applicables comprenant l'aménagement des quais, les matériaux utilisés, les échéances et la mise à l'eau. Le contrat doit être rédigé dans le respect des législations et règlement en vigueur pour l'adjudication contractuelle et dans le respects des normes en vigueur en matière de gestion contractuelle

Adoption _____

2018-103

9 - CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT les besoins manifestés par le Centre des loisirs pour des travaux visant à assurer la sécurité des usagers face à certains équipements;

CONSIDÉRANT l'urgence et l'importance de certains interventions entre autres pour l'écoulement d'eaux de surface sur les terrains;

CONSIDÉRANT la vétusté du système d'éclairage

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____ et appuyé _____ que le conseil municipal mandate la direction général d'établir.....

Adoption _____

2018-

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

2018-103

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____ que la séance soit levée. Il est _____

Serge Newberry, maire
Île- du Grand-Calumet

Paul Langlois, DG-par intérim
Île- du Grand-Calumet